

Projet d'aménagement du quartier « La Morée-Ambourget » sur  
la commune d'Aulnay-sous-Bois

Le 06/12/2020

Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité  
publique et parcellaire, décision N° E20000007/93 du 12 aout  
2020 du Tribunal Administratif de Montreuil

Edith LAQUENAIRE  
Commissaire enquêteur

Dans la mesure où les atteintes à la propriété privée, le coût financier, les inconvénients d'ordre social ou l'atteinte à d'autres intérêts publics du projet ne semblent pas excessifs eu égard à l'intérêt de l'opération envisagée et tenant compte de l'ensemble des commentaires et avis apportés par le Commissaire Enquêteur tels que figurants plus avant dans le présent rapport, ce dernier considère donc que l'intérêt public trouve ici tout son sens et légitime le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. **Cet avis favorable est donné sans réserve.**

Fait à Montreuil, le 6 décembre 2020

Edith Laquenaire  
Commissaire Enquêteur



<p>Projet d'aménagement du quartier « La Morée-Ambourget » sur la commune d'Aulnay-sous-Bois</p> <p>Enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, décision N° E20000007/93 du 12 aout 2020 du Tribunal Administratif de Montreuil</p>	<p>Le 06/12/2020</p> <p>Edith LAQUENAIRE Commissaire enquêteur</p>
--	--

## **CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUITE A L'ENQUETE PARCELLAIRE**

Le Commissaire Enquêteur clôture cette enquête, en l'état actuel du dossier au 6 décembre 2020.

### **I. Déroulement de l'enquête**

Cette enquête publique portant sur le projet d'aménagement du quartier Mitry-Ambourget sur la commune d'Aulnay-sous-Bois a été diligentée par l'arrêté numéro 2020-2106 du 25 septembre 2020 de Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis.

Le Commissaire Enquêteur a été nommé par la décision N° E20000007/93 du 12 aout 2020 du Tribunal Administratif de Montreuil.

Cette enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire a démarré le 12 octobre et s'est terminée le 12 novembre 2020.

Quatre permanences ont été tenues. Celles-ci se sont déroulées dans des conditions normales. Le Commissaire Enquêteur tient cependant à rappeler qu'une partie de l'enquête s'est tenue en période de re-confinement soit du vendredi 30 octobre au jeudi 12 novembre 2020. Il précise toutefois que :

- Les permanences 3 et 4 prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête ont été tenues normalement ;
- Le public qui ne souhaitait pas se déplacer dans ce contexte particulier pouvait consulter le dossier sur le site internet dédié à l'enquête et renseigner le registre électronique mis à sa disposition.

Un registre papier commun aux deux enquêtes a été mis à la disposition du public dans les locaux du Centre Administratif de la mairie d'Aulnay-Sous-Bois. Il a été :

- Ouvert par les services de la préfecture de Bobigny ;
- Paraphé et clos par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur a été reçu pour une présentation du projet envisagé dans les locaux du Maître d'Ouvrage à Bobigny par la personne en charge du projet chez Séquano et par un représentant de la mairie d'Aulnay-sous-Bois le 19 septembre 2020.

A l'issue de cette réunion, le Commissaire Enquêteur :

- S'est rendu avec le Maître d'Ouvrage et le représentant de la mairie sur le site du secteur Mitry-Ambourget ;
- A demandé que certaines clarifications apportées en séance fassent l'objet d'un écrit à ajouter au dossier d'enquête (cf. notice complémentaire, pièce 1 du dossier de DUP).